

# Un interlocuteur unique

Une équipe d'animation, SOLIHA Ardèche se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. **Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement de votre part** vous permettront de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDÈCHE

**J' appelle**  
04 75 29 51 35

**Je clique**  
contact.ardeche@soliha.fr

**J'écris**  
SOLIHA Ardèche  
462 Avenue Marc  
Seguin  
07000 PRIVAS

Avant de commencer les travaux contacter l'équipe d'animation et se munir de son dernier avis d'imposition pour les propriétaires occupants.

**J'y vais**  
Permanences dans les locaux de l'association AME-SUD 1 rue de la gare à Joyeuse, tous les mercredi de 9h30 à 12h30 à compter du mercredi 10 octobre.

Le calendrier des permanences est disponible dans les mairies et consultable sur le site :  
[www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

O P A H



AMELIORATION  
DE L'HABITAT  
PAYS BEAUME-DROBIE



## Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif partenarial entre l'Etat, via l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Communauté de Communes du Pays Beaume

Drobie **destiné à mobiliser des subventions pour les propriétaires** (occupants ou bailleurs) afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration des logements.

Les communes concernées sont Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélaney, Valgorge et Vernon.

## Durée de l'opération

L'opération est lancée pour une durée de **3 ans de mai 2017 à avril 2020**. La Communauté de Communes, l'Etat et l'Anah investiront près de **2.3 millions d'euros pour améliorer 141 logements sur votre territoire**.

## Des objectifs ciblés

L'objectif est multiple :

- ◆ Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- ◆ Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- ◆ Favoriser le maintien à domicile par la réalisation de travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie.
- ◆ Développer une offre locative privée à loyer maîtrisé (exclusivement sur les centres bourg de Lablachère, Joyeuse et Rosières).

## Qui peut en bénéficier ?

### Les propriétaires occupants (sous conditions de ressources)

Types de travaux	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Amélioration des performances énergétiques</li><li>✓ Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite</li><li>✓ Intervention sur logements dégradés ou indignes</li><li>✓ Travaux de mise aux normes (assainissement autonome)</li></ul>
Aides	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Subvention de l'ANAH : 20 à 50% d'un montant de travaux plafonné</li><li>✓ Prime de la Communauté de Communes</li><li>✓ Prime « Habiter mieux »</li><li>✓ Subvention des caisses de retraites</li></ul>

### Les propriétaires bailleurs (sur les centres bourgs de Rosières, Joyeuse et Lablachère)

Types de travaux	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Amélioration des performances énergétiques</li><li>✓ Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite</li><li>✓ Intervention sur logements dégradés ou indignes</li><li>✓ Travaux de sécurité, salubrité</li><li>✓ Sortie de vacance</li><li>✓ Changement de destination</li></ul>
Aides	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Subvention de l'ANAH : 15 à 35% d'un montant de travaux plafonné</li><li>✓ Prime de la Communauté de Communes</li><li>✓ Prime « Habiter mieux »</li></ul>

1<sup>er</sup> contact  
auprès de  
SOLIHA  
Ardèche

Visite du  
logement

Programme  
des travaux  
et plan de  
financement

Dépôt du  
dossier de  
financement

Accord de  
l'Anah pour  
débuter les  
travaux

Réalisation  
des travaux

Versement  
des aides

